

La Stratégie allemande de développement durable

Nouvelle version 2016
Résumé



Extrait de la Stratégie allemande de développement durable adoptée par le gouvernement fédéral –
nouvelle version 2016

www.deutsche-nachhaltigkeitsstrategie.de

En 2015, la communauté internationale a envoyé depuis New York une vraie bonne nouvelle au monde entier : en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle s'est prononcée clairement en faveur d'une responsabilité collective visant à offrir à l'échelle mondiale de bonnes perspectives d'avenir aux générations actuelles et futures. Le travail effectué dans le cadre de ce programme illustre une coopération internationale exemplaire. Les résultats obtenus montrent qu'une solidarité planétaire est possible sur les grandes questions d'avenir.

Ce succès est éloquent. Néanmoins, il ne pourra pérenniser ses effets que si nous avançons réellement pas à pas vers les objectifs que nous nous sommes fixés. Le gouvernement fédéral s'est engagé très tôt dans cette voie ambitieuse. Une voie ambitieuse parce qu'elle exige de nous que nous changions radicalement notre mode d'action, tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen et international.

En Allemagne, l'idée du développement durable possède une longue tradition. C'est un atout. Il y a plus de 300 ans, Hans Carl von Carlowitz évoquait déjà le principe du développement durable dans son étude sur la sylviculture. Mais c'est en 2002 que ce concept a fait son entrée dans la politique, de façon systématique et globale. Depuis, le gouvernement fédéral n'a cessé de développer la stratégie nationale de développement durable adoptée alors, mettant ainsi en place une architecture du développement durable sur laquelle nous pouvons nous appuyer solidement pour procéder à la mise en œuvre nationale du Programme 2030.

Dans sa stratégie allemande de développement durable largement remaniée, le gouvernement fédéral présente les enjeux liés à l'engagement pris par l'Allemagne en faveur du développement durable, ses objectifs concrets et les mesures appliquées pour atteindre ces derniers. Si cette nouvelle stratégie peut paraître par endroits abstraite et quelque peu technocratique, elle va assurément au cœur des questions existentielles. Car il ne s'agit de rien de moins que de garantir une vie dans la dignité, la justice et la paix, ainsi que la protection sociale et des possibilités de développement économique, tout en assurant la protection de nos ressources naturelles.



Le développement durable ne peut réussir qu'au prix d'un effort collectif. Chacun de nous en bénéficie et chacun de nous peut apporter sa pierre à l'édifice. Le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie a montré de façon impressionnante que la politique dispose comme appui d'une grande richesse de connaissances et de la forte mobilisation des citoyens, des administrations et associations de la société civile, et du monde économique et scientifique. Je remercie également le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable du Bundestag allemand, le Conseil pour le développement durable ainsi que les Länder et les associations nationales des pouvoirs locaux de leur contribution.

Le Programme 2030 a donné un élan énorme aux efforts internationaux en faveur d'un bon développement économique, d'un vivre ensemble pacifique et d'un environnement intact. La stratégie allemande de développement durable 2016 du gouvernement fédéral met à profit cet élan et le renforce. Sa réputation est internationale. J'y vois une invitation à poursuivre résolument dans la voie engagée. La détermination est là, à tous les niveaux, dans chaque secteur, chez les acteurs les plus divers. Or comme tout le monde sait que pouvoir, c'est vouloir, nous disposons avec cette stratégie d'un outil précieux qui nous conduira à notre objectif.

Angela Merkel



Que faire pour ne pas réduire nos chances de bien-être et celles de nos enfants et petits-enfants ? Comment préserver notre cadre de vie naturel et celui des générations futures ? Comment assurer à tous une vie décente ?

Le principe du développement durable renferme la réponse à ces questions. Pour garantir dans la durée les conditions de vie et les perspectives des êtres humains, nous devons penser à l'échelle mondiale et dès aujourd'hui, dans nos décisions, tenir compte de demain.

Des objectifs mondiaux mais une responsabilité nationale

L'année 2015 a donné un nouvel élan à la politique internationale : en septembre 2015, les pays réunis à New York ont adopté un programme mondial de développement durable, le Programme 2030. Puis, lors de la conférence de Paris en décembre 2015, ils ont adopté un accord de suivi en vue de la protection internationale du climat. L'Allemagne s'est largement impliquée dans la réussite de ces deux processus de négociation.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous concernent tous : les gouvernements du monde entier, mais aussi la société civile, le secteur privé et les milieux scientifiques.

En 2015, notre planète comptait déjà 7,35 milliards d'habitants. En 2050, la population mondiale dépassera vraisemblablement 9 milliards. Tous les êtres humains doivent aujourd'hui et demain pouvoir vivre dans la dignité, ils ont tous droit à l'alimentation et à l'eau, à l'éducation, à des soins de santé et à une vie en sécurité. Il faut donc protéger notre cadre de vie et préserver l'équilibre de la planète de même que tenir compte, dans la politique, de la capacité de régénération de notre univers.

Promouvoir le développement durable constitue un objectif majeur et un principe directeur de l'action du gouvernement allemand. Ce dernier a pris l'engagement ambitieux de mettre en œuvre le Programme 2030. L'Allemagne est l'un des pays les plus performants et l'une des économies les plus fortes au monde. Un haut niveau

d'emploi, une large classe moyenne, la sécurité civile, un riche paysage de recherche, des produits innovants et des normes environnementales et sociales élevées, tout cela représente une remarquable réussite de tous mais nous engage en même temps à œuvrer pour le développement durable au-delà de nos frontières.

Le choix du développement durable est une opportunité en termes d'innovation technologique et de compétitivité économique. Le « made in Germany » est depuis des décennies un gage de qualité des produits allemands : un rapport d'experts internationaux (examen par les pairs) portant sur le développement durable faisait mention dès 2009 de « durabilité made in Germany ». Il n'empêche qu'en Allemagne aussi, nous sommes encore loin à certains égards d'une vie durable, d'une gouvernance durable et d'une gestion durable des ressources naturelles. Un changement de mentalité s'impose donc aussi chez nous, en Allemagne, dans de nombreux domaines.

La nouvelle stratégie allemande de développement durable

Le 11 janvier 2017, le gouvernement fédéral a adopté cette nouvelle version de la stratégie de développement durable, le plus vaste remaniement de la stratégie depuis qu'elle a été adoptée en 2002.

Jamais l'idée du développement durable n'a été aussi présente et acceptée à ce point par l'opinion publique. Cette attention accrue s'accompagne de plus grandes attentes et exigences.

La stratégie allemande de développement durable souligne la place du développement durable dans la politique du gouvernement fédéral et décline concrètement des objectifs et des mesures touchant aux thèmes politiques les plus divers. Elle sert ainsi de référence pour fixer le cap nécessaire à long terme. Toutes les institutions fédérales sont invitées à contribuer dans leurs champs d'action respectifs à la réalisation de nos objectifs.

Dialogue

Le gouvernement fédéral a axé sa nouvelle stratégie sur le dialogue et la coopération.

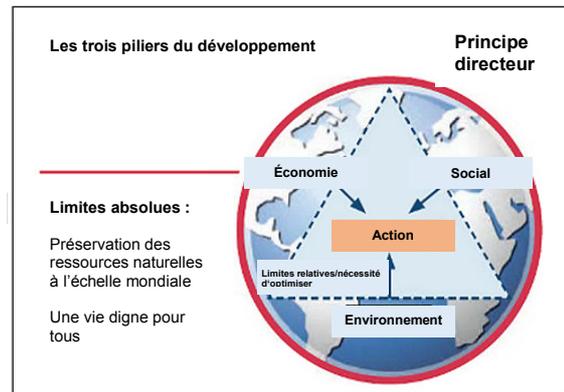
Entre l'automne 2015 et le printemps 2016, cinq conférences publiques ont eu lieu avec la participation de hauts représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements des Länder et des communes, ainsi que de nombreux groupes non étatiques et des particuliers. Fin mai 2016, la chancelière fédérale a donné le coup d'envoi de la deuxième phase du dialogue sur le projet de stratégie publié sur Internet. Des représentants de plus de 40 associations ont ensuite pris part à une grande consultation qui s'est tenue à la Chancellerie fédérale et a fait l'objet de multiples déclarations. Les réflexions issues de ce processus de dialogue ont fourni des indications précieuses.

Les Länder, le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable du Bundestag allemand ainsi que le Conseil pour le développement durable et les associations nationales des pouvoirs locaux apportent cette fois-ci encore leurs contributions respectives à la stratégie.

L'objectif de la stratégie / Mettre en œuvre le Programme 2030

La stratégie de développement durable repose sur une approche globale et intégrée : ce n'est qu'en tenant compte des interactions entre les trois composantes du développement durable que l'on pourra trouver des solutions pérennes. Cette stratégie a pour but un développement axé sur la performance économique, l'équilibre social et l'éco-responsabilité, la finitude des ressources de notre planète et la réalisation d'une vie digne pour tous constituant le cadre absolu des décisions politiques.

La stratégie regroupe les contributions en matière de durabilité des différents domaines politiques et, du fait de la multitude des interactions systémiques, elle influe dans le sens d'une plus grande cohérence et sur le règlement des conflits d'objectifs. Elle définit donc une politique de responsabilité mondiale, respectant l'équité intergénérationnelle et socialement intégrée.



La stratégie de durabilité décline les mesures prises par l'Allemagne pour mettre en œuvre les 17 ODD à trois niveaux. Outre les mesures ayant un impact *en* Allemagne, il y a les mesures prises *par* l'Allemagne et ayant des répercussions à l'échelle mondiale. À ces mesures vient s'ajouter le soutien apporté à d'autres pays dans le cadre de la coopération bilatérale (mesures prises *avec* l'Allemagne). L'Allemagne démontre ainsi son attachement à la mise en œuvre complète du Programme 2030 et de ses ODD, de même que son engagement à relever ce défi sous toutes ses formes.

Gestion durable

Le système de gestion durable est au cœur de la stratégie allemande de développement durable. Il comprend des objectifs ciblés dans le temps, des indicateurs permettant un suivi continu ainsi que des règles de pilotage ayant trait à la gestion proprement dite et au dispositif institutionnel.

Règles de gestion durable

Les douze règles de gestion définissent les champs d'action généraux d'une politique durable.

« Chaque génération doit résoudre elle-même ses problèmes et ne peut pas les imposer aux générations suivantes. En même temps, elle doit se préparer aux charges futures prévisibles. »

Telle est la première règle de base de la stratégie.



Évaluation des résultats à l'aide des objectifs et des indicateurs

La stratégie de développement durable définit 63 indicateurs phares. Ces indicateurs sont pour la plupart assortis d'objectifs quantitatifs. À chacun des 17 ODD correspond au moins un objectif lié à un indicateur.

Dans l'opinion publique, le développement durable est souvent associé en priorité aux thèmes environnementaux ou aux questions de coopération internationale. Mais le principe du développement durable touche en fait à tous les domaines politiques.

La stratégie de développement durable ne porte donc pas uniquement sur la protection du climat et de la biodiversité, l'efficacité des ressources ou la mobilité. Elle fixe également des objectifs politiques concernant des thèmes tels que la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, des finances publiques saines, une répartition équitable ou la lutte contre la corruption : en accord avec le Programme 2030, la nouvelle stratégie allemande introduit 13 rubriques supplémentaires et 30 nouveaux indicateurs.

Suivi régulier

Un suivi régulier et transparent permet d'effectuer le contrôle important des résultats et des échecs par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie. Il permet de piloter la politique de durabilité et de procéder aux réajustements nécessaires, tout en fournissant des informations transparentes sur la formation de la volonté et le débat démocratiques.

L'Office fédéral de la statistique publie tous les deux ans un rapport de situation des indicateurs et la stratégie elle-même fait l'objet d'une révision tous les quatre ans.

État des indicateurs	
	L'objectif sera (presque) atteint
	La situation évolue dans le bon sens, mais 5 à 20 % de l'objectif ne sera pas atteint
	La situation évolue dans le bon sens, mais un écart de plus de 20 % persistera
	La situation évolue dans le mauvais sens

Les statisticiens procèdent à l'analyse de l'évolution des indicateurs de façon indépendante et sous leur propre responsabilité technique. Les symboles météorologiques indiquent si l'objectif sera réalisé en cas de maintien de la tendance actuelle.

L'analyse actuelle de l'Office fédéral de la statistique fait mention de 27 indicateurs signalant un niveau ou une tendance positifs contre 29 indicateurs indiquant un niveau ou une tendance plutôt négatifs. Il est impossible à l'heure actuelle de prévoir le niveau ou la tendance de 7 autres indicateurs. Même si de nombreux objectifs évoluent de façon positive, certains domaines ne progressent que peu ou pas du tout.

Évaluation d'impact sur le développement durable

Chaque loi et chaque règlement doit tenir compte d'emblée de l'aspect de la durabilité. Ce principe figure donc dans le Règlement commun des ministères fédéraux (GGO) comme élément de contrôle obligatoire de l'étude d'impact des propositions du gouvernement fédéral sur les lois et les règlements.

Programme d'action durable

Donner l'exemple : c'est le mot d'ordre choisi par le gouvernement fédéral en 2015 pour un nouveau programme comprenant un large éventail de mesures pour une gouvernance durable. Ce programme englobe par exemple des objectifs et des actions destinées à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, des critères d'achat, une gestion événementielle durable ou de meilleures possibilités de concilier vie familiale, soins et vie professionnelle.

Institutions durables

La durabilité : l'affaire du chef qui associe tous les ministères fédéraux

Le développement durable touche à tous les champs d'action de la politique. Étant donné l'importance de cette mission transversale, la stratégie allemande de développement durable

relève directement de la Chancellerie fédérale. Elle est donc l'affaire du chef, en l'occurrence de la chef. L'organisation et l'application de la stratégie est le fruit d'une intense coopération impliquant tous les ministères. Afin de renforcer encore la cohérence des mesures politiques, des coordinateurs ministériels pour le développement durable seront désormais nommés dans tous les ministères comme interlocuteurs centraux.

Le Comité des secrétaires d'État, organe de coordination

Le Comité des secrétaires d'État est chargé, sous la direction du chef de la Chancellerie fédérale, de coordonner la stratégie. Il veille à ce que cette dernière soit mise en œuvre systématiquement dans tous les domaines politiques. Selon le sujet traité, des experts indépendants (p. ex. industrie, société civile / milieux associatifs, Länder, communes, Commission européenne) sont invités aux réunions. Par ailleurs, les ministères présentent leurs rapports spécifiques sur le développement durable.

Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable

Depuis 2004, le développement durable est établi au Bundestag. Le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable y suit depuis la stratégie nationale de développement durable ainsi que la stratégie européenne en faveur du développement

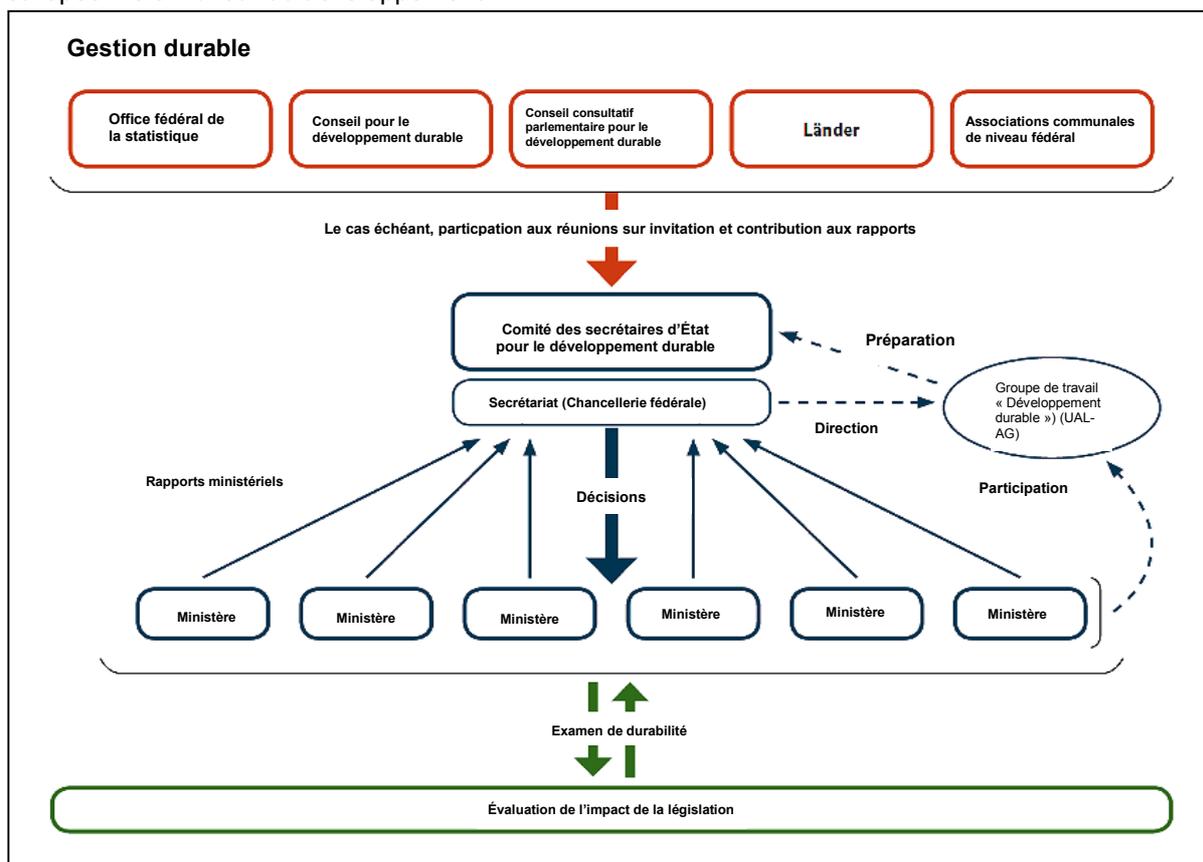
durable. Il procède également à l'évaluation de l'impact de la législation sur le développement durable.

Conseil pour le développement durable

Le Conseil pour le développement durable conseille le gouvernement fédéral déjà depuis 2001 pour toutes les questions ayant trait au développement durable et sensibilise le public à ces questions. Ses 15 membres nommés pour une durée de trois ans par la chancière fédérale – les membres actuels ayant été nommés le 26 octobre 2016 – représentent de par leur personne et leur profession les trois dimensions du développement durable. Le Conseil est professionnellement indépendant ; il publie ses avis et ses propositions concernant le développement de la stratégie.

La durabilité, un aspect largement ancré dans la société et la politique

Pour avancer sur la voie du développement durable, il faut à tout prix agir ensemble. En Allemagne, l'idée du développement durable est étroitement associée à la culture politique et sociétale, et ce, pas seulement parce que la première utilisation du terme de durabilité (« Nachhaltigkeit ») y remonte à plus de 300 ans. Aujourd'hui, de nombreux acteurs du monde économique, scientifique et associatif ainsi que des Länder et des communes s'engagent pour avancer vers le développement durable. Quant





aux citoyens, ils sont de plus en plus nombreux à prendre leurs décisions au quotidien en fonction de cette préoccupation majeure qu'est le développement durable.

Dans le système fédéral allemand, d'importants domaines du développement durable relèvent des compétences législatives et exécutives des Länder et des communes. La stratégie de développement durable crée des mécanismes et un cadre permettant de mieux coordonner les actions en faveur du développement durable entre la Fédération, les Länder et les collectivités locales. La Fédération coopère étroitement avec les Länder et aide l'échelon communal à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. Des activités telles que le réseau des maires pour la durabilité, créé et soutenu par le Conseil pour le développement durable, ou la nouvelle initiative visant à créer des cellules régionales vont notamment dans ce sens.

La stratégie soutient le dialogue et la coopération des groupes sociaux s'engageant en faveur du développement durable et encourage le savoir, les compétences et les possibilités de participation. Le gouvernement fédéral associera encore davantage à l'avenir les acteurs sociaux aux travaux en cours concernant la stratégie et sa mise en œuvre. Pour ce faire, un format de dialogue régulier est prévu (titre de travail : « Forum durabilité ») ainsi qu'une participation plus poussée des acteurs sociaux à la préparation des sessions du Comité des secrétaires d'État. Dans les milieux scientifiques, diverses initiatives ont été lancées afin de suivre la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement fédéral a repris ces initiatives et offre une plateforme regroupant le suivi scientifique.

Des responsabilités à tous les niveaux, tant national qu'international

L'Allemagne s'engage afin que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable joue un grand rôle aux Nations Unies. C'est notamment pourquoi elle a été l'un des premiers pays à rendre compte devant cet organe implanté à New York des travaux en cours concernant sa stratégie de développement durable, et ce, dès la première année de la mise

en œuvre du Programme 2030. L'Allemagne apporte un large soutien à d'autres pays sur la voie du développement durable, tant dans le cadre de la coopération bilatérale qu'au sein des organes multilatéraux.

À l'échelon européen également, elle use systématiquement de son influence en faveur de la mise en œuvre ambitieuse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et elle plaide notamment pour une nouvelle stratégie européenne en faveur du développement durable. Un nouveau cadre stratégique est en effet nécessaire également à l'échelon européen pour mettre en œuvre le Programme 2030.

Comme elle l'a fait lors de sa présidence du G7 en 2015, l'Allemagne fera également du développement durable un thème majeur de sa présidence du G20 en 2017.

La durabilité, un processus

Le principe du développement durable est, selon l'historien culturel Ulrich Grober, une sorte de boussole, un « système de navigation pour un voyage en terre inconnue, l'avenir ».

Il n'y a pas de réponse simple aux enjeux complexes de notre temps. L'objectif du développement durable exigeant une approche intégrée et nous imposant de penser à reculons, il peut devenir le moteur d'un réel progrès social, économique et politique.

Selon le gouvernement fédéral, la nouvelle stratégie allemande de développement durable constitue un premier pas important vers la mise en œuvre du Programme 2030. Il poursuivra avec détermination les travaux sur la stratégie de développement durable après qu'elle aura été adoptée. Il invite toutes les institutions publiques et privées, tous les groupes sociaux et tout un chacun à y prendre part activement.

Vue d'ensemble : contenu et pilotage de la stratégie allemande de développement durable (système de gestion durable)

I. Importance, fondements et portée de la durabilité en tant qu'instrument de pilotage

1. Le développement durable (durabilité) est le principe directeur de la politique du gouvernement fédéral. En tant qu'objectif et référence de l'action gouvernementale aux échelons national, européen et international, il doit être respecté dans les mesures prises dans tous les domaines politiques.
2. La durabilité vise à établir l'équité intergénérationnelle, la cohésion sociale, la qualité de vie et le respect de la responsabilité internationale. En ce sens, la performance économique, la protection des ressources naturelles et la responsabilité sociale doivent être réunies pour pérenniser les développements.
3. La stratégie allemande de développement durable est la stratégie de 2002 dans la version modifiée par cette décision. Elle décrit un processus à long terme de développement politique et sert de fil conducteur.
4. Afin de souligner l'importance du développement durable pour tous les domaines politiques et assurer un pilotage intersectoriel, ce dossier relève de la compétence de la Chancellerie fédérale, chargée de la coordination au niveau national.
5. Des synergies entre toutes les parties prenantes sont déterminantes pour la mise en œuvre du développement durable :
 - a) au niveau international
 l'Allemagne agit en faveur du développement durable aux Nations Unies (notamment au sein du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, HLPF) ainsi que sur le plan bilatéral ;
 - b) au niveau européen
 l'Allemagne
 - s'engage pour renforcer la durabilité à l'échelon européen, notamment dans le cadre de la stratégie européenne en faveur du développement durable, et pour coordonner sa stratégie et les autres stratégies nationales,
 - coopère étroitement avec les autres pays européens sur les questions de développement durable ;
 - c) au niveau des Länder et des communes
 Les Länder et les communes échangent régulièrement sur la durabilité dans le cadre des organes appropriés, le but étant de mieux coordonner les activités et les objectifs. Les associations nationales des pouvoirs locaux sont également associées à ce processus ;
 - d) au niveau de la société civile (citoyennes et citoyens, syndicats, milieux scientifiques, Églises et associations)



les acteurs de la société civile sont appelés de diverses manières à contribuer à la mise en œuvre du développement durable et y sont associés en permanence. Les consommateurs apportent notamment des contributions individuelles en choisissant certains produits qu'ils utilisent en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale et en tenant compte de l'aspect économique ;

e) au niveau du secteur privé

les entreprises, les chambres et les associations doivent contribuer au développement durable. Les entreprises, par exemple, sont responsables de leur production et de leurs produits. Informer les consommateurs sur l'incidence des produits sur leur santé et sur l'environnement ainsi que sur les modes de production durable fait également partie de cette responsabilité.

II. Concept de gestion durable

1. Pour examiner et élaborer des mesures dans leurs domaines de compétences respectifs, les ministères s'appuient sur le concept de gestion du développement durable. Celui-ci comprend les trois éléments suivants :

- règles de gestion (cf. 2.)
- indicateurs et objectifs (cf. 3.)
- suivi (cf. 4.)

2. Les règles de gestion de la durabilité

- Règles de base -

- (1) Chaque génération doit résoudre elle-même ses problèmes et ne peut pas les imposer aux générations suivantes. En même temps, elle doit se préparer aux charges futures prévisibles.
- (2) Pour instaurer l'équité intergénérationnelle, la cohésion sociale, la qualité de vie et pour assumer une responsabilité internationale ainsi que pour mettre en œuvre les droits de l'homme et préserver les sociétés pacifiques, il faut que la performance économique, la protection des ressources naturelles et la responsabilité sociale soient réunies de façon à pérenniser les développements.
- (3) La responsabilité collective du développement durable exige d'associer de façon appropriée les domaines économiques et sociaux et les acteurs politiques aux processus de décision politiques.

- Règles de durabilité pour les différents domaines d'action -

- (4) Les ressources naturelles renouvelables, comme la forêt ou les réserves halieutiques, par exemple, ne devront à terme être exploitées que dans le respect de leur capacité de régénération.

Les ressources naturelles non renouvelables, comme les ressources minérales ou les sources d'énergie fossiles, par exemple, ne devront à terme être utilisées que dans la mesure où leur fonction ne pourra pas être assurée par d'autres matériaux ou d'autres sources d'énergie.

Les émissions de substances ne devront pas à terme dépasser la capacité d'adaptation des systèmes naturels, comme le climat, les forêts ou les océans, par exemple.

- (5) Il convient d'éviter les dangers et les risques injustifiés pour la santé humaine.

- (6) Il faut gérer les mutations structurelles causées par les évolutions techniques et la concurrence internationale de manière écologique, sociale et économiquement efficace. À cet effet, il convient d'intégrer les champs d'action politique de façon à allier la croissance économique, un niveau d'emploi élevé, la cohésion sociale, ainsi que le respect, la protection et la garantie des droits de l'homme de même que la protection de l'environnement.
- (7) Il faut découpler la consommation d'énergie et de ressources naturelles et le volume de transports de la croissance économique. En même temps, il faut s'efforcer de réaliser des gains d'efficacité permettant au moins de compenser l'augmentation d'énergie, de ressources naturelles et de transports due à la croissance.
- (8) Les budgets publics doivent respecter les principes de l'équité intergénérationnelle. Cela exige que l'État fédéral, les Länder et les collectivités locales établissent des budgets équilibrés. Lors de l'étape suivante, il faudra réduire continuellement l'endettement à un niveau qui assure l'équité entre les générations.
- (9) Une agriculture durable ne doit pas être que productive et compétitive, elle doit également respecter l'environnement et remplir les exigences de l'élevage respectueux des animaux et d'une protection des consommateurs reposant également sur la prévention, notamment en matière de santé.
- (10) Afin de renforcer la cohésion sociale et de n'exclure personne, il faut
 - prévenir le plus possible la pauvreté et l'exclusion sociale et réduire les inégalités,
 - donner à toutes les catégories de population la possibilité de participer au développement économique,
 - mettre en œuvre suffisamment tôt les mesures d'adaptation nécessaires pour faire face au changement démographique dans la politique, le milieu des affaires et la société,
 - assurer la participation de tous à la vie sociale et politique.
- (11) Toutes les décisions devront tenir compte des connaissances scientifiques acquises et des recherches nécessaires à cette fin. Les qualifications et les compétences nécessaires devront être ancrées dans le système éducatif dans le sens d'une « éducation au développement durable ».
- (12) Notre action en Allemagne doit donc tenir compte des charges ainsi occasionnées à d'autres régions du monde. Il convient d'organiser ensemble le contexte international afin que les habitants de tous les pays puissent mener une vie digne, organisée comme ils l'entendent et en accord avec leur environnement régional, et participer aux évolutions économiques. L'environnement et le développement sont les deux faces de la même médaille. Une action durable au plan mondial suit les objectifs du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 adoptés par les Nations Unies. Une approche intégrée doit associer la lutte contre la pauvreté et la faim avec
 - le respect des droits de l'homme,
 - le développement économique,
 - la protection de l'environnement et
 - une gouvernance responsable.

3. Le développement durable est mesuré dans 36 domaines à l'aide des indicateurs phares suivants :



Nr.	Catégories d'indicateurs Postulat de durabilité	Indicateurs	Objectifs
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde			
1.1.a	Pauvreté Réduire la pauvreté	Privation matérielle	D'ici à 2030, maintenir la part de personnes en situation de privation matérielle bien en dessous du niveau de l'UE-28
1.1.b		Privation matérielle grave	D'ici à 2030, maintenir la part de personnes en situation de privation matérielle grave bien en dessous du niveau de l'UE-28
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable			
2.1.a	Exploitation des terres <i>Produire de manière respectueuse de l'environnement dans nos paysages traditionnels</i>	Excédent d'azote	Réduire l'excédent de bilan azoté en Allemagne en moyenne annuelle à 70 kg/ha de superficie agricole utilisée (SAU) pour 2008-2032
2.1.b		Agriculture biologique	Porter dans les années à venir la part de l'agriculture biologique à 20 % de la superficie agricole utilisée
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge			
3.1.a	Santé et alimentation <i>Vivre plus longtemps en bonne santé</i>	Mortalité prématurée (nombre de décès pour 100 000 femmes de moins de 70 ans)	D'ici à 2030, réduction à 100 pour 100 000 femmes
3.1.b		Mortalité prématurée (nombre de décès pour 100 000 hommes de moins de 70 ans)	D'ici à 2030, réduction à 190 pour 100 000 hommes
3.1.c		Taux de jeunes fumeurs (12-17 ans)	D'ici à 2030, réduction à 7 %
3.1.d		Taux de fumeurs adultes (à partir de 15 ans)	D'ici à 2030, réduction à 19 %
3.1.e		Taux d'obésité (jeunes, 11-17 ans)	Enrayer durablement l'augmentation
3.1.f		Taux d'obésité (adultes, à partir de 18 ans)	Enrayer durablement l'augmentation
3.2.a	Qualité de l'air <i>Préserver un environnement sain</i>	Émissions de polluants atmosphériques (indice des émissions nationales de SO ₂ , NO _x , NH ₃ ; COVNM et PM _{2,5})	D'ici à 2030, réduire les émissions à 55 % par rapport au niveau de 2005 (moyenne non pondérée des cinq polluants atmosphériques)
3.2.b		Part de la population exposée à une haute concentration de PM ₁₀ en Allemagne	D'ici à 2030, parvenir si possible dans toute l'Allemagne à une concentration moyenne annuelle des particules fines PM ₁₀ de 20 microgrammes par mètre cube, seuil recommandé par l'OMS
ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie			
4.1.a	Éducation <i>Améliorer en permanence l'éducation et les qualifications</i>	Décrochage scolaire (proportion des 18-24 ans sans diplôme)	D'ici à 2020, réduction à moins de 10 %
4.1.b		Proportion des 30-34 ans titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ou d'un diplôme de niveau postsecondaire non supérieur	D'ici à 2020, augmentation à 42 %
4.2.a	Des perspectives pour les familles <i>Améliorer les possibilités de concilier vie familiale et vie professionnelle</i>	Prise en charge de la petite enfance en journée continue 0-2 ans	D'ici à 2030, augmentation à 35 %
4.2.b		Prise en charge de la petite enfance en journée continue 3-5 ans	Augmentation à 60 % d'ici à 2020 et à 70 % d'ici à 2030
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			
5.1.a	Égalité des sexes <i>Promouvoir l'égalité des sexes dans la société</i>	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Réduire l'écart à 10% d'ici à 2020, le maintenir à ce niveau d'ici à 2030

STRATÉGIE ALLEMANDE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

5.1.b		Femmes aux postes de direction en entreprise	D'ici à 2030, augmenter à 30 % la proportion de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse et totalement participatives
5.1.c	<i>Renforcer mondialement la participation des femmes à la vie économique</i>	Qualifications professionnelles des femmes et des filles à travers la coopération au développement allemande	D'ici à 2030, augmenter successivement cette participation d'un tiers par rapport à l'année de référence 2015
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable			
6.1.a	Qualité de l'eau <i>Réduire les pollutions de l'eau</i>	Phosphate total dans les cours d'eau	D'ici à 2030, atteindre un niveau égal ou inférieur aux valeurs indicatives concernant les eaux à tous les points de prélèvement
6.1.b		Nitrates dans les nappes phréatiques – nombre de points de mesure en Allemagne auxquels la teneur en nitrates dépasse le seuil de 50 mg/l	D'ici à 2030, respecter le seuil de 50 mg/l pour les nitrates dans les nappes phréatiques
6.2	Eau potable et assainissement <i>Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle mondiale, meilleure qualité (sûre)</i>	Nombre de nouvelles personnes ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement grâce à l'aide allemande	D'ici à 2030, assurer l'accès à l'eau à 10 millions de personnes supplémentaires par an
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			
7.1.a	Préserver les ressources naturelles <i>Utiliser les ressources naturelles de manière économe et efficace</i>	Productivité énergétique finale	Augmenter la productivité énergétique finale de 2,1 % par an durant la période 2008-2050
7.1.b		Consommation d'énergie primaire	Réduire la consommation de 20 % d'ici à 2020 et de 50 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2008
7.2.a	Énergies renouvelables <i>Développer l'approvisionnement en énergie de l'avenir</i>	Part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie	Augmenter la part à 18 % d'ici à 2020, 30 % d'ici à 2030 et 60 % d'ici à 2050
7.2.b		Part de l'électricité d'origine	Augmentation à au moins 35 % d'ici à 2020 et au moins 50 % d'ici à 2030, au moins 65 % d'ici à 2040 et au moins 80 % d'ici à 2050
ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			
8.1.	Préserver les ressources naturelles <i>Utiliser les ressources naturelles de manière économe et efficace</i>	Productivité totale des matières premières : (PIB+importations)/intrants de matières premières	D'ici à 2030, maintenir la tendance de 2000-2010
8.2.a	Endettement public <i>Assainir les budgets et réaliser l'équité intergénérationnelle</i>	Déficit public	Déficit public annuel inférieur à 3 % du PIB Maintien jusqu'en 2030
8.2.b		Déficit structurel	Budget public en équilibre structurel, déficit structurel public total de max. 0,5 % du PIB Maintien jusqu'en 2030
8.2.c		Endettement	Taux d'endettement max. de 60 % du PIB Maintien jusqu'en 2030
8.3.	Prévoyance économique <i>Créer des conditions propices aux investissements et préserver durablement la prospérité</i>	Rapport entre la formation brute de capital fixe et le PIB	Taux d'évolution approprié Maintien jusqu'en 2030
8.4.	Performance économique <i>Augmenter la performance économique de manière sociale et respectueuse de l'environnement</i>	BIP par habitant	Croissance économique constante et approprié
8.5.a	Emploi <i>Augmenter le niveau d'emploi</i>	Augmenter le taux d'emploi total (20-64 ans)	D'ici à 2030, augmentation à 78 %



8.5.b		Taux d'emploi des seniors (60-64 ans)	D'ici à 2030, augmentation à 60 %
8.6.	Chaînes d'approvisionnement mondiales <i>Permettre un travail décent partout dans le monde</i>	Nombre de l'alliance textile allemande	D'ici à 2030, nette augmentation
ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation			
9.1	Innovation <i>Construire l'avenir avec de nouvelles solutions</i>	Dépenses de recherche et de développement privées et publiques	D'ici à 2030, augmenter les dépenses à au moins 3 % du PIB par an
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			
10.1.	Intégration <i>Réussite scolaire d'étrangers en Allemagne</i>	Jeunes étrangers titulaires d'un diplôme de fin de scolarité	D'ici à 2030, augmenter la proportion de jeunes étrangers quittant l'école avec au moins un certificat de fin d'enseignement général du premier cycle du secondaire (Hauptschulabschluss) et l'harmoniser avec le pourcentage de jeunes Allemands
10.2.	Répartitions équitables <i>Éviter de trop grandes disparités en Allemagne</i>	Coefficient de Gini des revenus après transferts sociaux	D'ici à 2030, assurer un coefficient de Gini des revenus après transferts sociaux inférieur à la valeur de l'UE-28
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables			
11.1.a	Consommation d'espace <i>Utilisation durable des terres</i>	Augmentation des surfaces consacrées à l'habitat et aux transports	D'ici à 2030, réduire l'augmentation quotidienne à 30 ha moins x
11.1.b		Perte d'espace libre en m ² par habitant	Réduire la perte d'espace libre par habitant
11.1.c		Nombre d'habitants par surface d'habitation et de transport (densité de population)	Pas de réduction de la densité de population
11.2.a	Mobilité <i>Garantir la mobilité et soulager l'environnement</i>	Consommation finale d'énergie du transport de marchandises	D'ici à 2030, fourchette cible de moins 15 à moins 20 %
11.2.b		Consommation finale d'énergie pour le transport de marchandises	D'ici à 2030, fourchette cible de moins 15 à moins 20 %
11.2.c		Durée moyenne des trajets en transports en commun, pondérée par la population, de chaque arrêt à la moyenne ou grande agglomération	Baisse
11.3.	Logement <i>Des logements abordables pour tous</i>	Surcharge due aux frais de logement	Réduire la part de la population à 13 % d'ici à 2030
ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables			
12.1.a	Consommation durable <i>Établir une consommation écologique et sociale</i>	Part de marché des produits avec label écologique public (à terme : part de marché des produits et des services garantis par un label écologique et social crédible et ambitieux)	34 % d'ici à 2030
12.1.b		Consommation d'énergie et émissions de CO ₂ de la consommation	Baisse continue de la consommation d'énergie
12.2	Production durable <i>Accroître constamment la part de la production durable</i>	Management environnemental EMAS	5 000 sites de l'organisation d'ici à 2030
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			
13.1.a	Protection de climat <i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</i>	Émissions de gaz à effet de serre	Réduire les émissions de GES d'au moins 40 % d'ici à 2020, au moins 55 % d'ici à 2030, au moins 70 % d'ici à 2040 et de 80 à 95 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990

STRATÉGIE ALLEMANDE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

13.1.b	<i>Participation allemande au financement climatique international</i>	Financement climatique international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques	D'ici à 2020, doubler le financement par rapport à 2014
ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			
14.1.aa.	Protection des océans <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines</i>	Apports en nutriments dans les eaux territoriales et marines – apport d'azote par les affluents de la mer Baltique	Maintenir le bon niveau d'après le règlement relatif aux eaux de surface OGewV (la valeur annuelle moyenne de l'apport total d'azote par les affluents de la mer Baltique ne devra pas dépasser 2,6 milligrammes par litre)
14.1.ab		Apports en nutriments dans les eaux territoriales et marines – apport d'azote par les affluents de la mer du Nord	Maintenir le bon niveau d'après le règlement relatif aux eaux de surface OGewV (la valeur annuelle moyenne de l'apport total d'azote par les affluents de la mer du Nord ne devra pas dépasser 2,6 milligrammes par litre)
14.1.b		Part de stocks de poissons de pêche durable de la mer du Nord et de la mer Baltique	Objectif 2030 : normes européennes
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité			
15.1.	Biodiversité <i>Préserver les espèces – protéger les habitats</i>	Biodiversité et qualité des paysages	D'ici à 2030, augmentation à l'indice 100
15.2.	Écosystèmes <i>Protéger les écosystèmes, maintenir les services écosystémiques et préserver les habitats</i>	Eutrophisation des écosystèmes	D'ici à 2030, réduction de 35 % par rapport à 2005
15.3.	Forêts <i>Empêcher la déforestation</i>	Versement aux pays en voie de développement pour la préservation ou la reconstruction – avec justificatifs – de forêts dans le cadre du mécanisme de la REDD+	D'ici à 2030, augmenter les versements
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous			
16.1.	Criminalité <i>Continuer à renforcer la sécurité des personnes</i>	Infractions	D'ici à 2030, réduire la nombre des infractions recensées à moins de 7 000 pour 100 000 habitants
16.2.	Paix et sécurité <i>Prendre des mesures concrètes de lutte contre la prolifération, notamment des armes de petit calibre</i>	Nombre de projets exécutés dans les régions du monde concernées relatifs à la sécurisation, l'enregistrement et la destruction par l'Allemagne d'armes légères et de petit calibre	D'ici à 2030, au moins 15 projets par an
16.3.a	Bonne gouvernance <i>Lutte contre la corruption</i>	Indice de perception de la corruption en Allemagne	Amélioration d'ici à 2030
16.3.b		Indice de perception de la corruption dans les pays partenaires de la coopération au développement allemande	Amélioration d'ici à 2030
ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser			
17.1.	Coopération au développement <i>Appuyer le développement durable</i>	Part des dépenses publiques d'aide au développement dans le revenu national brut (RNB)	D'ici à 2030, augmentation du RNB à 0,7 %
17.2.	Transfert de connaissance en particulier dans le domaine technique <i>Transmettre des connaissances à l'échelon international</i>	Nombre d'étudiants et de chercheurs en provenance des pays en développement et des PMA par an (semestre)	D'ici à 2020, augmentation de 10 %, puis stabilisation de la tendance
17.3.	Ouvrir les marchés <i>Améliorer les perspectives commerciales des pays en développement</i>	Importations allemandes en provenance des PMA	D'ici à 2030, augmentation du taux à 100 % (par rapport à 2014)



4. Suivi

- a) L'avancement de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les mesures prévues font régulièrement l'objet d'un rapport, et la stratégie, d'une mise à jour :

Tous les deux ans, l'Office fédéral de la statistique publie un rapport de suivi des indicateurs de durabilité. Cette analyse de l'évolution des indicateurs est effectuée sous sa propre responsabilité technique.

Une fois par législature est rédigé un vaste rapport sur la stratégie (rapport de situation) qui rend compte de l'évolution de la stratégie. Ces rapports de situation évaluent l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et contiennent des mesures concrètes pour réaliser les objectifs fixés ; ils développent par ailleurs la stratégie dans certains champs d'action prioritaires.

Les rapports sont transmis pour information au Bundestag.

- b) L'opinion publique est associée très tôt et dans une large mesure au développement de la stratégie.
- c) En outre, les ministères font rapport régulièrement au sein du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable des questions actuelles touchant à la durabilité dans leur domaine d'activité et de compétence.

III. Institutions

1. C'est le Conseil des ministres qui décide des modifications et des élargissements de la stratégie (nationale) de développement durable.
2. Le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable
 - a) actualise la stratégie,
 - b) vérifie régulièrement le développement des indicateurs,
 - c) sert d'interlocuteur au Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable, aux Länder et aux associations communales de niveau fédéral,
 - d) conseille le gouvernement fédéral pour les questions relatives au développement durable.

Tous les ministères sont représentés au sein du Comité. Ce dernier est présidé par le chef de la Chancellerie fédérale.

3. Les réunions du Comité des secrétaires d'État sont préparées par le groupe de travail placé sous la direction de la Chancellerie fédérale, tous les ministères y étant représentés au niveau des directeurs compétents en la matière.
4. Le groupe de travail interministériel de suivi des indicateurs du développement durable est chargé, sous la direction du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire et avec la participation de l'Office fédéral de la statistique, des préparatifs techniques concernant la révision et le développement des indicateurs.
5. Au Bundestag, le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable suit la politique de durabilité à l'échelon national et international.
6. Le Conseil pour le développement durable (décision du Conseil des ministres du 26 juillet 2000, modifiée par la décision du 4 avril 2007)
 - a) conseille le gouvernement fédéral dans les questions ayant trait au développement durable,
 - b) élabore des contributions pour développer la stratégie,

- c) publie des avis sur des thèmes choisis,
- d) contribue avant tout à sensibiliser l'opinion publique à ces questions et à promouvoir le dialogue sur le développement durable au sein de la société.

Les membres du Conseil sont nommés par la Chancelière fédérale.

IV. Procédure au sein du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la stratégie

1. Les ministères portent une responsabilité commune à l'égard de la mise en œuvre de la stratégie allemande de développement durable. Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie et les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, ils coopèrent entre eux et coordonnent leurs projets avec les Länder et les communes.
2. Les ministères s'appuient sur la stratégie de développement durable pour orienter leurs activités, y compris leurs pratiques administratives, en fonction de l'impératif de durabilité. Pour les projets législatifs, ils évaluent l'impact du développement durable et présentent leurs résultats. Ils exposent alors de façon transparente les différences dans la réalisation des objectifs de développement durable en tenant compte des résultats souhaités. L'examen est effectué sous l'autorité du ministère compétent pour le projet dans le cadre de l'analyse d'impact de la législation. Les ministères définissent différentes possibilités d'agir pour atteindre l'objectif en question et examinent la cohérence de leur projet tant par rapport à d'autres au sein de leur ministère que par rapport aux mesures d'autres ministères.
3. Les ministères examinent systématiquement l'application des mesures dans le cadre de la stratégie et informent si nécessaire le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable des difficultés rencontrées. Ils comparent régulièrement les projets en cours avec les objectifs de la stratégie et examinent si ceux-ci peuvent être atteints, notamment en adaptant ou en mettant fin à ces projets.
4. Dans le cadre de leur propre communication, les ministères veillent à établir des liens avec la stratégie de développement durable.
5. À travers des projets transversaux appropriés, le gouvernement fédéral souligne le fait qu'il met en œuvre la stratégie dans son propre domaine de compétences. C'est le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable qui arrête les projets.



ÉDITEUR

Le gouvernement fédéral

PLUS D'INFORMATIONS SOUS :

www.deutsche-nachhaltigkeitsstrategie.de

www.bundesregierung.de

MISE A JOUR

1er octobre 2016

Décision du Conseil des ministres du 11 janvier 2017

COUVERTURE

MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH
10179 Berlin

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Symboles des objectifs : www.globalgoals.org

